

1) Faits majeurs de l'exercice

L'union départementale CGT de la Saône et Loire n'a pas relevé de faits majeurs au cours de l'exercice 2011. Des efforts significatifs ont été réalisés sur les charges.

2) Principes – règles – méthodes comptables

Conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement CRC n°99-03), les comptes annuels satisfont aux principes suivants :

- ↳ Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture,
- ↳ Ils permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre (ils respectent le principe de permanence des méthodes),
- ↳ Ils sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation,
- ↳ Ils sont réguliers et sincères,
- ↳ Ils sont établis dans une optique de prudence.

3) Informations relatives au bilan

↳ Etat de l'actif immobilisé

L'UD CGT 71 ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Les locaux sont mis à disposition par la ville du Creusot selon une convention écrite.

Plusieurs véhicules ont été cédés pour une valeur totale de 23 700 euros.

↳ Echéances des créances et dettes

Les créances intra-syndicales n'ont par définition pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et interviennent dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement ce qui peut porter les reversements à N+1

<u>Autres créances</u>	
Confédération CGT	22 030,84
Région CGT	3 520,00
Formation syndicale	34 066,25
Syndicats	304,00
FICAM	352,00
CPH (Conseil Prud'hommes)	571,85
Autres organisations syndicales	219,78
USR (retraités)	529,12
Total	61 593,84

L'UD CGT 71 n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dettes financières à ce titre.

Sa trésorerie nette totale s'élevait à 38 248 euros au 31/12/2012.

Dettes sociales et fiscales	
Personnel - oppositions	1 442,26
Dettes provision congés payés	7 297,57
Sécurité Sociale	15 429,00
Autres organismes sociaux	342,98
Caisses retraite et prévoyance	3 661,22
Dettes provision charges s/ congés payés	3 064,99
Taxes sur salaires	2 644,00
Participation employeur formation professionnelle continue	527,00
Total	34 409,02

Autres dettes	
UL Chalon	6 319,70
UL Le Creusot	241,24
Divers	96,30
Avance trésorerie syndicale	2 000,00
Total	8 657,24

↳ Etat des fonds syndicaux

Les fonds syndicaux ont été déterminés lors de la reconstitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 par soustraction des dettes du total de l'actif. Ils résultent donc de l'équilibre du bilan d'ouverture.

Fonds syndicaux	
Fonds syndicaux reconstitués	50 779,00
Total	50 779,00

4) Informations relatives au compte de résultat

↳ Les ressources

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif, en tenant compte des montants perçus l'année suivante mais concernant le présent exercice.

Ressources de l'année	
Cotisations reçues (COGETISE)	91 319,51
Reversement de cotisations	0,00
Subventions perçues	19 520,00
Autres produits d'exploitation perçus	95 372,49
Produits financiers perçus	
Total	206 212,00

↳ Mise à disposition de personnel par autres employeurs

3 camarades sont mis à disposition sur 3 grandes activités : formation syndicale, vie syndicale et santé et protection sociale.

Une personne dont le détachement prendra fin le 31 août 2012 et 2 camarades en décharge d'activité de service par tacite reconduction tous les ans.